

**CHARTRE D'UTILISATION
DES DOCUMENTS ADAPTÉS**

Tout document adapté est prêté à l'élève par le Centre Technique Régional pour la Déficiência Visuelle pour une utilisation à titre personnel dans le cadre de sa scolarité ou de ses loisirs, dans l'objectif de lui permettre un accès aux différentes ressources avec le moins de préjudice dû à sa déficiência ou pathologie.

La loi n°2006-961 du 1er août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information (DADVSI) a institué au bénéfice des personnes atteintes d'un handicap une exception au droit des auteurs de s'opposer à la reproduction et à la représentation de leurs œuvres.

Des supports adaptés au public handicapé peuvent ainsi être librement réalisés et diffusés par des organismes transcripateurs aux statuts très divers mais poursuivant tous un but non lucratif et ayant au préalable reçu une habilitation du ministère de la Culture et de la Communication.

Seuls sont autorisés à utiliser ces documents les usagers, et sans droits de prêt, diffusion, duplication ou autre effraction aux droits d'auteurs auxquels ces ouvrages sont soumis.

En effet, le code de la propriété intellectuelle interdit toute reproduction ou manipulation des documents en prêt quel que soit leur support.

De fait, la photocopie des ouvrages adaptés sur support papier est interdite. Les fichiers numériques sont à destination unique de l'élève et ne doivent pas faire l'objet d'une copie ou d'une sauvegarde par une tierce personne. Tout fichier transmis à un usager est marqué numériquement et engage la responsabilité de son destinataire.

Toute infraction aux droits d'auteurs des ouvrages prêtés engage la responsabilité de l'utilisateur uniquement.

Le CTRDV ne pourra, en aucun cas, voir sa responsabilité remise en cause par quelque action engagée par l'utilisateur contraire à cette présente charte.

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance qu'en cas de non-respect de cette charte, le CTRDV sera en droit de refuser tout prêt à l'utilisateur, qu'il tiendra alors pour unique responsable de tels manquements.

Je soussigné(e),

Adresse mail :

usager déficient visuel majeur/

père/mère/responsable légal/autre demandeur : précisez :

Enfant concerné :

certifie avoir pris connaissance du [fonctionnement des services « bibliothèque » et « pôle production de documents adaptés » - Avril 2013](#) et de la « Charte d'utilisation des documents adaptés » ci-dessus et m'engage à les respecter.

Je souhaite m'abonner à la newsletter du CTRDV (5 par an)

Fait à le

Signature :